

Zones du PLU

Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Emplacement réservé (voir liste ci-dessous)

NUMÉRO	DÉNOMINATION	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE (en m <sup>2</sup> )
1	Déviations de la RN112 (contournement nord de Mazamet)	Etat	284 400
2	Liaison entre la RD621 et la RD118	Conseil Départemental	93 270
3	Supprimé		
4	Voie de désenclavement de la zone ZAU de la Prade depuis l'avenue de Toulouse	Commune d'Aussillon	2 820
5	Collecteur pluvial à Bonnemort (le long de la déviation RD621-RD118)	Commune d'Aussillon	12 400
6	Carrefour au niveau de l'avenue de Toulouse et la rue de la Mécanique (RN112)	Commune d'Aussillon	2 300
7	Voie de désenclavement du village par la place du Château	Commune d'Aussillon	4 290
8	Supprimé		
9	Collecteur pluvial dans la zone du Thoré	Commune d'Aussillon	2 760
10	Canalisation d'assainissement dans la zone de La Rougearié	Commune d'Aussillon	1 080
11	Projet de renouvellement urbain du quartier Bradford et réalisation d'un espace public	Commune d'Aussillon	5 200
12	Projet de renouvellement urbain du quartier Bradford	Commune d'Aussillon	2 180

Principe de liaison entre la RD612 et Mazamet à travers la ZAC du Thoré

Secteur soumis à permis de démolir

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardins potagers en zone urbaine protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

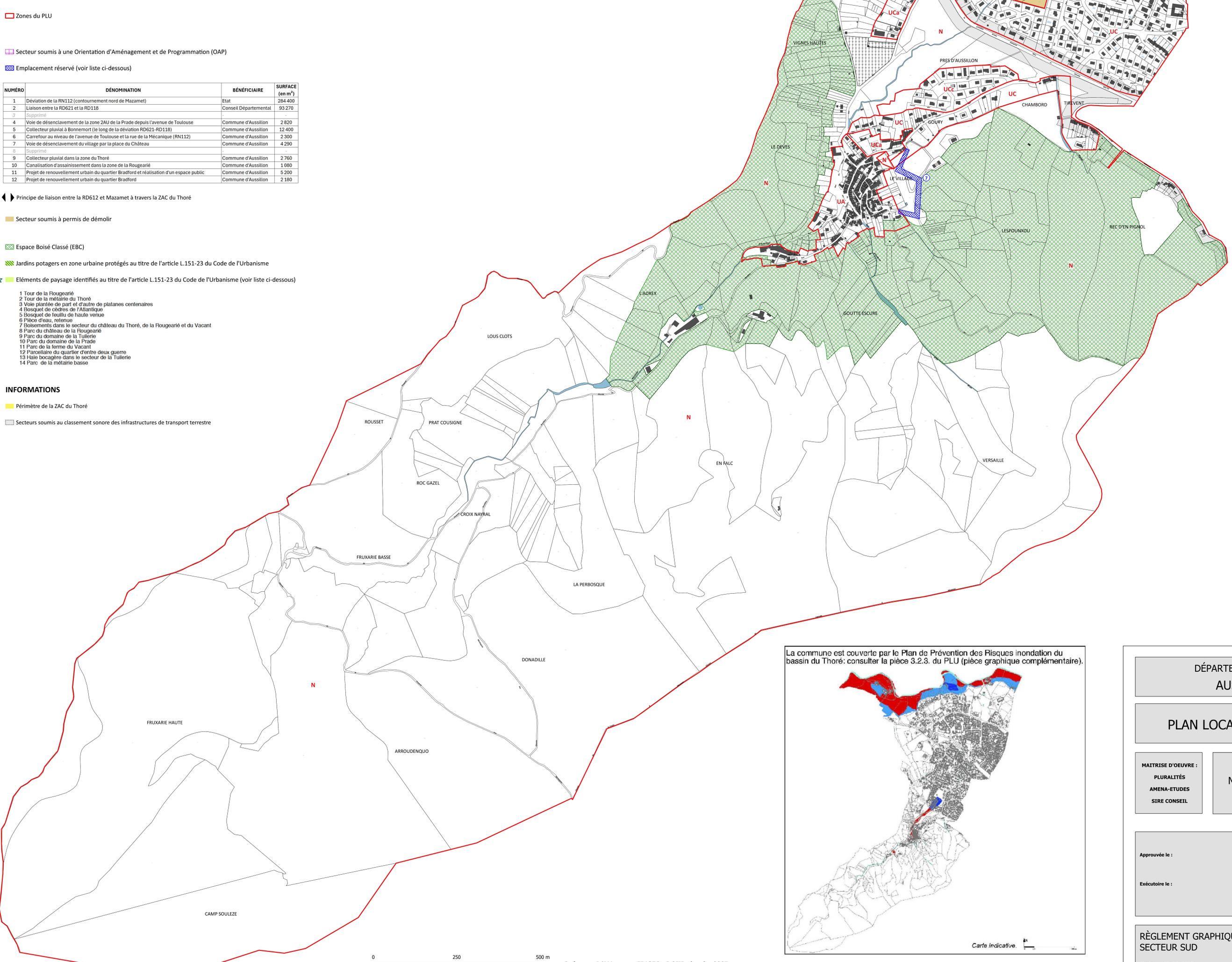
Éléments de paysage identifiés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme (voir liste ci-dessous)

- 1 Tour de la Rougearié
- 2 Tour de la métairie du Thoré
- 3 Voie plantée de part et d'autre de platanes centenaires
- 4 Bosquet de cèdres de l'Atlantique
- 5 Bosquet de feuillus de haute venue
- 6 Place d'eau, retenue
- 7 Boisements dans le secteur du château du Thoré, de la Rougearié et du Vacant
- 8 Parc du château de la Rougearié
- 9 Parc du domaine de la Tuilerie
- 10 Parc du domaine de la Prade
- 11 Parc de la ferme du Vacant
- 12 Parcelles du quartier d'entre deux guerres
- 13 Haie bocagère dans le secteur de la Tuilerie
- 14 Parc de la métairie basse

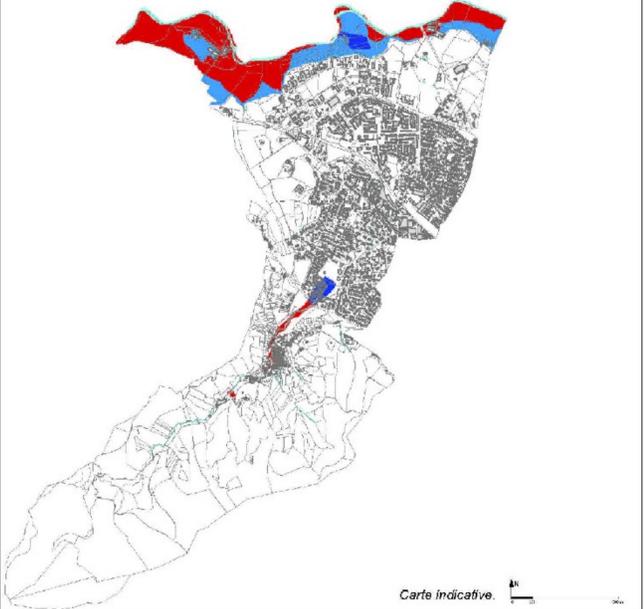
### INFORMATIONS

Périmètre de la ZAC du Thoré

Secteurs soumis au classement sonore des infrastructures de transport terrestre



La commune est couverte par le Plan de Prévention des Risques inondation du bassin du Thoré: consulter la pièce 3.2.3. du PLU (pièce graphique complémentaire).



Carte indicative

DÉPARTEMENT DU TARN  
AUSSILLON

---

PLAN LOCAL D'URBANISME

---

<b>MAITRISE D'OEUVRE :</b> PLURALITÉS AMENA-ETUDES SIRE CONSEIL	<b>MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2</b>
--	---

---

Approuvée le :

Exécutoire le :

---

<b>RÈGLEMENT GRAPHIQUE - 3500e SECTEUR SUD</b>	<b>3.2.2</b>
--	--------------

Edition : 18/06/2025

